



ADDENDA N° : CSSRDN-01

Émis le 21 janvier 2021

ORGANISME PUBLIC : Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
795, rue Melançon
St-Jérôme (Québec) J7Z 4L1
Gestionnaire du dossier :
Équipe gestion contractuelle
Courriel : APPRO@csrdn.qc.ca

Soyez avisés qu'il vous est possible de nous formuler une plainte relativement au processus d'appel d'offres en cours, et ce, conformément à l'article 21.0.4 de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ c.C-65.1). Le cas échéant, une telle plainte doit être déposée au plus tard à la date limite de réception des plaintes qui est indiquée dans le SÉAO, c'est-à-dire le 21 janvier 2021.

Le présent addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres et devra être lu conjointement avec ceux-ci.

Cet addenda a pour but de renseigner les soumissionnaires sur des additions, des modifications ou des informations complémentaires apportés aux documents originaux ou tout autre addenda émis antérieurement. Dans le cas de modifications, les clauses du présent addenda ont priorité sur celles des dessins et clauses du devis ou autres documents émis par addenda antérieurement.

Les soumissionnaires s'assureront que tous les addenda émis lui ont été transmis et que le coût des travaux affectés par ces addenda est inclus dans le montant de la soumission.

ACCUSÉ RÉCEPTION D'UN ADDENDA

Veuillez confirmer la réception de cet addenda en complétant les informations ci-dessous et en retournant cette page *par courriel au : APPRO@csrdn.qc.ca*

NOM DE L'ENTREPRISE :

Signature de la personne responsable :

Courriel de la personne responsable :

Date de réception de l'addenda :

Texte de l'addenda sur les pages suivantes :



Veillez prendre note des modifications suivantes :

1.09.09 Réception des Soumissions - le paragraphe suivant est modifié comme suit :

Toutefois, un soumissionnaire qui désire transmettre sa Soumission sur support papier, doit tenir compte des éléments suivants :

- Le Soumissionnaire qui désire obtenir un reçu du dépôt de sa Soumission doit se présenter à l'adresse indiquée à la mention « LIEU » ci-haut, ***durant les heures d'ouvertures du centre (article 1.09.10).***
- Le Soumissionnaire qui ne désire pas obtenir un reçu du dépôt de sa Soumission peut déposer celle-ci dans la boîte de réception du courrier de l'adresse indiquée à la mention « LIEU » ci-haut.

Le Soumissionnaire est responsable d'informer la compagnie de messagerie, le cas échéant, de ces modalités.

1.09.10 Jours et heures de dépôt - le texte de l'article est modifié comme suit :

~~Les jours et heures d'ouverture des bureaux de l'ORGANISME PUBLIC pour la réception des Soumissions sont du lundi au vendredi, de 8:00 à 12:00 et de 13:00 à 16:00.~~

Jusqu'à nouvel ordre, les bureaux de l'ORGANISME PUBLIC pour la réception des Soumissions sont ouverts le mardi et le jeudi de 8 :30 à 12 :00.

Par conséquent, le Soumissionnaire doit prendre connaissance des modalités de dépôt relative à la réception des Soumissions indiquées à la clause « Réception des Soumissions ».

FIN DE L'ADDENDA N° : CSSRDN-01